

2015-REC-05 : foyers de rougeole dans le Haut-Rhin, risque épidémique et rappel des recommandations vaccinales

La France a connu une épidémie majeure de rougeole en 2008-2012, avec un pic en 2011 et plus de 20 000 cas déclarés, dont 1500 pneumopathies graves, 34 complications neurologiques et 10 décès.

Depuis le 10 avril 2015, une recrudescence de cas de rougeole a été observée dans le Haut-Rhin avec 41 cas déclarés à l'Agence régionale de santé Alsace (ARS), principalement au sein de 4 établissements scolaires. Ces différents foyers témoignent d'une circulation du virus de la rougeole dans ce département et indiquent qu'un risque épidémique de rougeole émerge à nouveau sur notre territoire.

Cette alerte survient dans un contexte international de recrudescence de la rougeole en Europe, en particulier en Italie et en Allemagne avec plus de 1000 cas. Le premier foyer identifié dans le Haut-Rhin est ainsi lié à un voyage scolaire à Berlin.

Les vacances scolaires qui débutent ce jour en région Alsace sont susceptibles d'entraîner une dissémination du virus à d'autres régions, notamment via le séjour d'enfants contagieux au sein de collectivités, centre ou colonies de vacances.

Dans ce contexte préoccupant, les autorités sanitaires encouragent les parents d'enfants et adolescents, mais également les adultes nés depuis 1980 ainsi que les personnes les plus fragiles à vérifier la mise à jour de leur vaccination auprès des professionnels de santé.

Les recommandations vaccinales par le vaccin trivalent rougeole-rubéole-oreillons (RRO) sous forme de fiche aide mémoire figurent sur le site Internet du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/VaccinationsRougeole01042015.pdf>

La Direction générale de la santé rappelle également que la rougeole fait partie des maladies à déclaration obligatoire. La confirmation biologique des cas (dosage des IgM sériques ou par test salivaire) ainsi que le signalement rapide auprès de votre ARS permettent aux autorités sanitaires d'assurer un meilleur contrôle des foyers épidémiques. Des kits salivaires sont à commander auprès de votre ARS.

Des documents et fiches utiles à votre pratique (fiche aide mémoire, repères pour votre pratique, questions-réponses) ainsi que des documents grand public vous permettant de répondre aux interrogations de vos patients sont en ligne sur le site Internet du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/rougeole-oreillons-rubeole.html>